



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Développement du protocole STERF en Auvergne Rhône-Alpes

Suivi Temporel des Rhopalocères de France

I. Préambule

Dans le cadre du développement des bioindicateurs écologiques de la grande région Auvergne Rhône-Alpes, à l'image du STOC, la LPO AuRA a souhaité développer le Suivi Temporel des Rhopalocères de France (STERF) à titre expérimental.

A la suite du sondage* réalisé en 2021, vous avez été en majorité favorables à participer à l'un des suivis, dont celui des papillons de jour. Ce travail vise donc à poursuivre celui engagé en vue de développer des bioindicateurs entomologiques à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes. Ce suivi sur les Papillons de jours vise entre autres à évaluer l'état de santé des communautés de papillons diurnes au niveau régional et national.

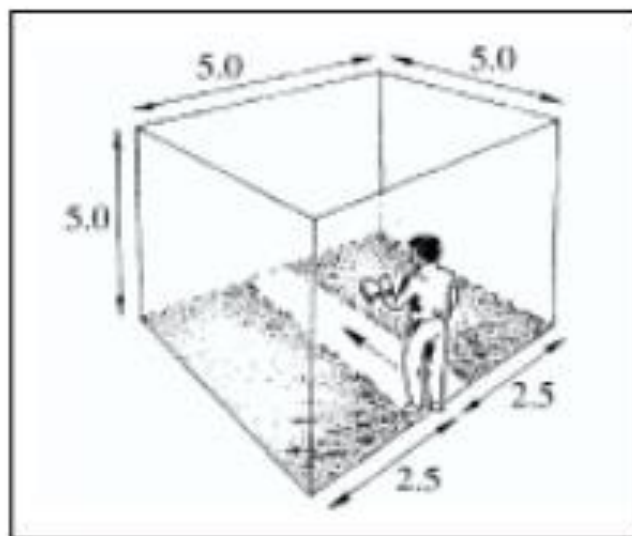
-> A noter qu'il s'agit d'une phase expérimentale, pour savoir s'il est pertinent de lancer ce type de programme à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes. Ce suivi est ouvert à toutes personnes se sentant à l'aise avec l'identification des espèces de papillons de jours.

*les résultats aux sondages vous seront communiqués prochainement.



II. Principe général

- **Dénombrement des individus par espèces sur des transects** (longueur entre 50 et 500m) sur une période de +/- 10 minutes (c'est la durée de 10 min qui permet de calibrer la distance du transect lors de la première visite. Cette distance doit ensuite resté la même lors de chaque passage).
- **Dénombrement sur 2,5m de part et d'autre de l'observateur ;**
- Espèces difficiles à identifier → vous pouvez saisir au genre (*pyrgus sp.* par exemple) ;
- **4 visites minimum par an entre Mai et Aout**, soit un passage par mois (des visites supplémentaires en Avril et en Septembre sont possibles).
- Réalisation des transects entre 10h et 18h lors de conditions météorologiques favorables (Couverture nuageuse <75%, Vent faible, température > 17°C).

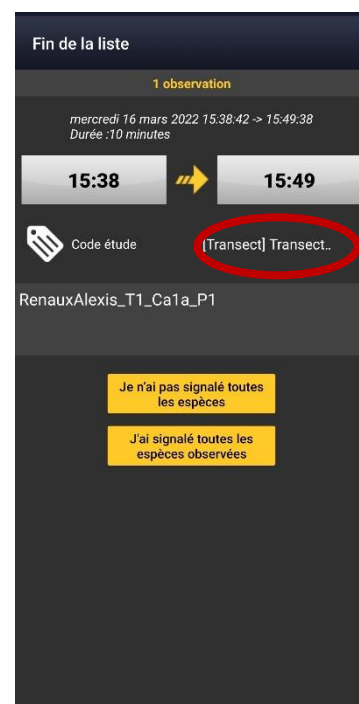
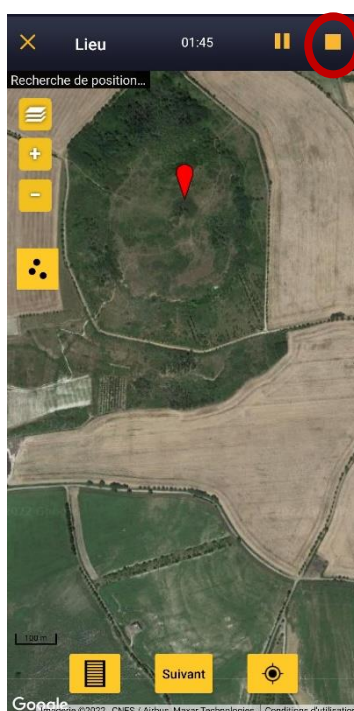
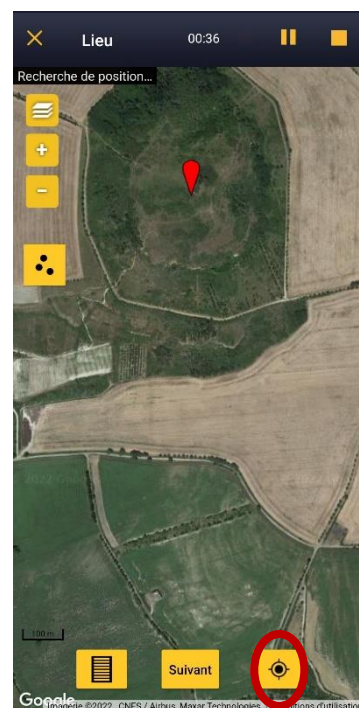
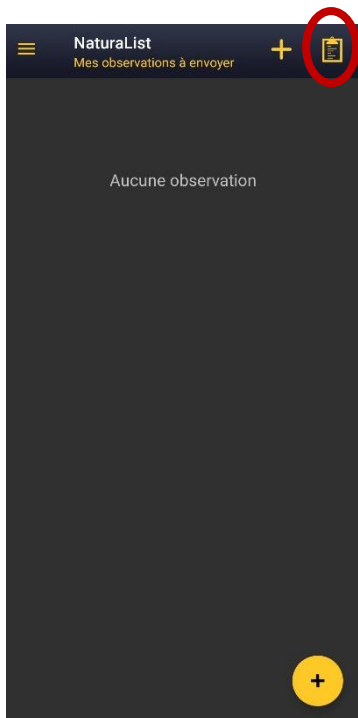


III. Sélection des sites et des transects

- Choix des sites (carré de 2 km x 2 km), trois possibilités :
 - o Votre carré STOC
 - o Tirage aléatoire d'un carré autour de chez vous
 - o Choix libre par l'observateur.
- Positionnement de 5 à 15 transects par observateur à l'intérieur du carré en essayant d'être le plus représentatif des différents habitats du carré ;
- **Chaque transect doit être mis en place dans un habitat homogène ;**
- Description des habitats selon le fichier Excel en annexe.

IV. Saisies des données :

- Saisie via l'outil NaturaList avec l'outil « saisie liste » selon la méthodologie suivante ;



Etape 1 : Ouvrir la saisie par liste (aussi appelée par formulaire)

Etape 2 : Entrer le nom de la liste selon la méthode suivante

CodecarréLPO_Numéros de Transect _ Code Habitat

- ➔ CodecarréLPO (définis avec les référents) ;
- ➔ Numéros de transect (dois toujours être le même entre chaque passage), avec le code T1 pour le Transect 1, T2 pour le Transect 2 etc...
- ➔ Code Habitat associé au transect (cf. annexe)

Etape 3 : Cocher la case « **enregistrer la trace** », puis cliquer sur « suivant »

Etape 4 : Saisir l'espèce observée et le nombre d'individus associé (vous pouvez saisir plusieurs fois la même espèce au gré des rencontres sur le transect, le cumul total s'effectuera automatiquement à la fin de la liste).

Etape 5 : Une fois le parcours du transect terminé, vous pouvez arrêter la liste via le bouton correspondant.

Etape 6 : Vous pouvez terminer la liste et vérifier les informations correspondantes. **Il faut impérativement saisir « STERF » dans le code étude afin d'intégrer vos résultats dans les analyses (ce code vous sera ouvert à la saisie une fois votre inscription réalisée auprès des référents LPO).**

Astuces : Dans le cas d'espèces difficilement identifiables, vous pouvez mettre l'individu dans un pilulier et l'identifier à la fin de la liste. Il est également possible de prendre une photo ou alors de le saisir au genre.

Pour plus de faciliter, vous pouvez également lancer la liste, indiquer une première espèce, puis saisir vos données de comptage sur un carnet. Une fois le transect terminé, arrêter la liste et rajouter l'ensemble des espèces avec le dénombrement associé en « Ajouter une observation à la liste ».

V. Coordination

La LPO s'occupera de recueillir et compiler l'ensemble des listes et de les envoyer aux coordinateurs nationaux.

Pour plus de renseignements sur le protocole :

https://www.vigienature.fr/sites/vigienature/files/atoms/files/protocole_abrege-2.pdf

Pour vous inscrire au suivi ou pour toutes demandes d'informations ou de compléments, vous pouvez contacter :

- Clément Chauvet pour Rhône-Alpes clement.chauvet@lpo.fr
- Alexis Renaux pour l'Auvergne alexis.renaux@lpo.fr

VI. Code habitat

<i>1e subdivision</i>	<i>2e subdivision</i>	<i>3e subdivision</i>	<i>4e subdivision</i>
A. Forêt (arbres > 5m de hauteur)	a Feuillus exclusifs	1 Sous-bois dense	a Non perturbé
	b Mixte dom. Feuillus (> 10% conifères)	2 Sous-bois clair	b Peu exploité
	c Mixte dom. conifères (> 10% feuillus)	3 Clairière et lisière	c Fortement exploité
	d Conifères exclusifs	4 Parc (arbres épars et prairies)	d Pâturé
B. Buissons ou jeune forêt (< 5m de hauteur)	a Feuillus exclusifs	1 Forêt de régénération ou taillis	a Non perturbé
	b Mixte dom. Feuillus (> 10% conifères)	2 Buissons calcicoles	b Peu exploité
	c Mixte dom. conifères (> 10% feuillus)	3 Lande arbustive non calcicole	c Fortement exploité
	d Conifères exclusifs	4 Garrigue (non calcaire) (Méditerr)	d Pâturé
		5 Maquis (terrain calcaire) (Méditerr)	
		6 Buissons de zones humides	
C. Pelouses, marais et landes	a Pelouse calcaire sèche	1 Entouré de haies avec arbres	a Non perturbé/non exploité
	b Lande herbacée	2 Entouré de haies de buissons	b Fauché
	c Lande à bruyères	3 Entouré de ligne d'arbres sans haie	c Pâturé
	d Autres pelouses sèches	4 Avec buissons épars	
	e Pelouse d'altitude	5 Sans buissons épars	
	f Pelouse humide naturelle	6 Groupes isolés de 1-10 arbres	
	g Pelouse inondée/marais pâturé	7 Autres limites de terrain (digue, fossé, mur, ...)	
	h Tourbière		
	i Roselière		
	j Marais salant (halophile)		
	k Autres zones humides ouvertes		
D. Habitats agricoles	a Prairie cultivée	1 Entouré de haies avec arbres	a Non exploité (jachère)

	b Prairie non cultivée	2 Entouré de haies de buissons	b Fauché
	c Prairie / cultures mixtes	3 Entouré de ligne d'arbres sans haie	c Pâturé
	d Grandes cultures	4 Entouré de bandes herbeuses	d Céréales
	e Vergers / vignes / cultures maraîchères	5 Avec des groupes isolés de 1-10 arbres ?	e Arbres fruitiers
	f Autres types de cultures	6 Autre limite de terrain (digue, fossé, mur, ...)	f Autres cultures
E. Habitats bâtis ou urbanisés	a Zone urbaine résidentielle	1 Zones bâties prédominantes	a Avec peu d'espaces verts (< 25 %)
	a Zone urbaine industrielle	2 Jardin	b Avec des espaces verts surtout composés de pelouses
	b Zone suburbaine résidentielle	3 Parc public, zone de loisirs	c Avec des espaces verts buissonnants (parterres, friches)
	b Zone suburbaine industrielle	4 Bord d'une route (< 50 m)	d Avec des espaces verts fortement arborés
	c Zone rurale	5 Bord d'un chemin de fer (< 50 m)	e Avec des potagers
		6 Décharge d'ordures	
G. Rochers terrestres ou côtiers	a Falaise	1 En montagne	a A dominante calcaire avec végétation herbacée rase
	b Eboulis, pente rocheuse	2 En bord de mer	b A dominante calcaire avec végétation herbacée haute
	c Carrière	3 En bord de lac ou de rivière	c A dominante calcaire avec végétation buissonnante
	d Autres sols rocheux	4 Autre	d A dominante non calcaire avec végétation herbacée rase
			e A dominante non calcaire avec végétation herbacée haute
			f A dominante non calcaire avec végétation buissonnante